

Avis de modification statutaire – DIGNITY Tunisie

Conformément à l'article 16 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, et à la constitution de la mission de DIGNITY – Institut Danois contre la Torture publiée au JORT n°104 du 30 août 2012, nous communiquons sur la modification partielle des statuts de l'association mère, DIGNITY -Danish Institute Against Torture Denmark, en date du 14 décembre 2020.

Ces modifications visent à :

1. Réduire le nombre de membres du comité directeur pour renforcer la gouvernance.
2. Valoriser les compétences professionnelles internationales des membres du comité.

Elles ont été adoptées légalement, sans impact sur la nature, l'objet ou les activités de l'association, ni sur la mission de Tunisie. Leur entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2021.

Les notifications requises ont été transmises au Secrétariat Général du Gouvernement.